

L'ULIS au collège Jean Moulin

Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Les Objectifs

L'ULIS permet la poursuite des apprentissages, adaptée aux potentialités et besoins de chaque élève en situation de handicap, par une organisation pédagogique personnalisée.

Ce dispositif vise à développer les compétences scolaires et sociales de l'élève pour favoriser son insertion professionnelle et sociale future.

Une Unité Localisée

C'est un dispositif complet, avec ses moyens propres, regroupés au sein de l'établissement

Au collège Jean Moulin :

- 18 places élèves, affectés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) sur dossier constitué par les parents
- 1,5 poste de Coordonnateur ULIS occupé par 2 Enseignants spécialisés, soit 34h30 d'enseignement par semaine
- 2 postes d'Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) collectifs, soit 60h d'accompagnement par semaine
- 2 salles dédiées, équipées du matériel pédagogique, en lien avec tous les services du collège

Pour l'Inclusion Scolaire

L'élève est inscrit dans une des classes du collège.

Il suit les cours et participe à toutes les activités de sa classe de référence, avec ou sans aménagements personnalisés.

Il participe à la vie de l'Etablissement et peut accéder aux activités et aux services comme tout collégien.

Dans le cadre de son Projet de Scolarisation Personnalisé (PPS), l'élève peut bénéficier :

- d'Aménagements scolaires : Emploi du temps personnalisé et évolutif articulant les cours en classe de référence, les enseignements adaptés à l'ULIS, les prises en charge par les partenaires de soins.
- d'Adaptations pédagogiques : Cours, travail personnel et évaluations adaptées ; Outil informatique ; Présence de l'AESH ; co-enseignement
- d'un Accompagnement spécifique à l'Orientation post-collège : Parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF), Partenariat avec la Section d'Enseignement Professionnel Adapté (SEGPA), Stages en entreprise, Projets spécifiques